



Envoie de mail diffusé par une revue.....

Par Visiteur

Bonjour Maître,

J'ai envoyé un mail il y a un mois à une éditorialiste de la revue . Cela concernait "L'ACCENT". Or voilà que cette revue va passer mon mail sans m'avoir demandé mon accord auparavant et cela m'ennuie beaucoup. Ont-ils le droit de faire cela ?

Si j'avais su qu'ils le publieraient, je ne l'aurais pas écrit ou écrit différemment.

Merci pour votre réponse,

Par Visiteur

Chère madame,

J'ai envoyé un mail il y a un mois à une éditorialiste de la revue . Cela concernait "L'ACCENT". Or voilà que cette revue va passer mon mail sans m'avoir demandé mon accord auparavant et cela m'ennuie beaucoup. Ont-ils le droit de faire cela ?

Quelle était le contenu du mail que vous leur avez adressé?

Ils vont passer votre mail à qui? Dans le magazine?

Très cordialement.

Par Visiteur

Voici le mail que j'ai envoyé à Catherine ABET sur sa chronique dans . Ils vont insérer ce mail dans la revue de Juin. Sans me demander mon autorisation. En ont-ils le droit ?

Merci de votre réponse

Ce mail est signé de mon pseudo d'écrivain : .

Par Visiteur

Chère madame,

Voici le mail que j'ai envoyé à Catherine ABET sur sa chronique dans "". Ils vont insérer ce mail dans la revue de Juin. Sans me demander mon autorisation. En ont-ils le droit ?

Dans la mesure où ce mail n'est pas une correspondance privée, il n'y a effectivement rien d'illégal à la publier en l'état. La violation de correspondance ne s'applique pas dans ce cas bien précis.

En revanche, l'éditeur qui publierait votre adresse mail commettrait à mon sens, une violation de la vie privée, susceptible d'ouvrir droit à réparation sur le fondement des articles 9 et 1382 du Code civil.

Très cordialement.